

Procès-verbal – 13 juin 2022

Lieu	Centre culturel du Baladin
Durée	de 19h30 à 20h47
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- le Conseil communal au complet - la secrétaire communale - quelques 50 citoyennes et citoyens

Au nom du Conseil communal, M. le Président salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens, et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues aux deux assemblées dédiées principalement aux comptes 2021 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi qu'à la présentation et à l'approbation du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

Il était initialement prévu de soumettre plus rapidement ce règlement ainsi que celui de la police à l'approbation de l'assemblée primaire. La presse s'étant fait l'écho, la population a été informée des difficultés avec lesquelles les Municipalités sont aux prises pour l'homologation de leur règlement de police, particulièrement les dispositions liées à la vidéosurveillance.

Après une certaine attente, il a fallu se rendre à l'évidence que sans la révision de la LIPDA (loi cantonale sur l'information, la protection des données et l'archivage), il était impossible de soumettre comme tel ce règlement de police, à l'approbation de l'assemblée primaire. Le Conseil communal a donc décidé d'attendre la révision de cette loi et de présenter ensuite le nouveau règlement de police. C'est pour cela que le Conseil communal a renoncé à convoquer au printemps dernier une assemblée primaire extraordinaire « spécial règlements » et a intégré la présentation et l'approbation du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels à cette assemblée primaire.

Ces assemblées ont été convoquées dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes.

En parallèle à la publication de la convocation des assemblées primaire et bourgeoisielle, les différents documents comme les comptes, messages, règlements étaient disponibles auprès du secrétariat municipal et consultables sur notre site internet, comme l'exige depuis le 1^{er} mai 2021 la loi sur les communes.

Dans les faits, cela ne change finalement pas beaucoup de nos habitudes puisque tous les sujets sont en général présentés, de manière complète, dans le « Savièse infos » distribué dans tous les ménages de la commune, environ 10 à 15 jours avant les assemblées. Un « Savièse info » dans sa nouvelle robe depuis le début de cette législature.

M. le Président annonce que les comptes 2021 de la Municipalité qui seront présentés par notre vice-président, M. Vincent Reynard, peuvent être qualifiés de bons avec un excédent de revenus de plus de 460'000 francs, une marge d'autofinancement qui dépasse légèrement les 7,7 mios CHF et des investissements bruts pour près de 8,9 mios CHF.

M. le Président tient à relever l'excellent travail réalisé par les membres du Conseil communal ainsi que par les chefs de service de la Municipalité et les félicite pour avoir su tenir le cap afin de réaliser la quasi-totalité des investissements prévus au budget 2021.

Il relève aussi que l'exercice 2021 sera le dernier présenté sur la base du plan comptable MCH1. Dès 2022, les comptes seront présentés selon le plan comptable MCH2. La présentation et les principes comptables sont légèrement différents, mais les assemblées s'y retrouveront.

Avant l'approbation des comptes 2021, le Conseil communal répondra bien volontiers aux questions de l'assemblée. Les questions plus générales sont évidemment les bienvenues. Elles seront traitées dans les divers que M. le Président aime à rebaptiser le ¼ heure citoyen. Des questions écrites de l'UDC ont été transmises, elles seront également traitées dans les divers.

Les mesures COVID étant tombées, les participants auront le plaisir de partager un apéritif à l'issue des assemblées primaire et bourgeoisiale dans les jardins du Théâtre le Baladin.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, M. le Président propose de nommer MM. Swen Luyet, Claude-Alain Reynard ainsi que M. Jean-Raymond Debons scrutateurs de ces assemblées pour faire le décompte des votes.

La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président remercie d'ores et déjà ces trois personnes pour avoir accepté cette tâche.

Table des matières

Assemblée primaire	4
1. Ordre du jour	4
2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 décembre 2021	4
3. Présentation des comptes 2021 de la Municipalité	4
3.1 <i>Le compte de fonctionnement selon les natures</i>	5
3.2 <i>Le compte de fonctionnement selon les natures - une dépense de CHF 100.--</i>	7
3.3 <i>Le compte de fonctionnement selon les tâches</i>	9
3.4 <i>Le compte de fonctionnement selon les tâches - une dépense de CHF 100.--</i>	9
3.5 <i>Investissements</i>	9
3.6 <i>Investissements récapitulés par secteur, selon les tâches et selon les natures</i>	10
3.7 <i>Le compte d'investissement selon les tâches - une dépense de CHF 100.--</i>	11
3.8 <i>Crédits d'engagement utilisés et encore disponibles</i>	12
3.9 <i>Financement - marge d'autofinancement</i>	12
3.10 <i>Endettement par habitant</i>	13
3.11 <i>Bilan</i>	13
3.12 <i>Question</i>	14
4. Rapport de l'organe de révision	14
5. Approbation des comptes 2021 de la Municipalité	14
6. Approbation du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels	15
6.1 <i>Principales modifications</i>	15
6.2 <i>Question de citoyen</i>	17
6.3 <i>Approbation du règlement</i>	17
7. Divers	18
7.1 <i>Question de l'UDC</i>	18
7.1.1 <i>Développement touristique et place des Binii</i>	18
7.2 <i>Questions de citoyens</i>	19
7.2.1 <i>Parking de St-Germain Centre</i>	19
7.2.2 <i>Taxe – eau potable</i>	19

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2021 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2021 de la Municipalité
5. Approbation du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels
6. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 décembre 2021

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 décembre 2021 est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation des comptes 2021 de la Municipalité

Comme annoncé en introduction, le Conseil municipal est fier de présenter les comptes 2021 de la Municipalité que l'on peut aisément qualifier de « bons ».

M. le Président cède la parole à M. Vincent Reynard, vice-président, pour la présentation dans le détail des comptes 2021 de la Municipalité.

Aperçu du compte administratif		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- F	30'856'819.90	30'923'985.00	31'284'240.22
Revenus financiers	+ F	38'335'045.37	37'009'815.00	38'991'575.88
Marge d'autofinancement (négative)	= F	-	-	-
Marge d'autofinancement	= F	7'478'225.47	6'085'830.00	7'707'335.66
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- F	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ F	7'478'225.47	6'085'830.00	7'707'335.66
Amortissements ordinaires	- F	5'212'111.91	5'660'900.00	5'426'571.88
Amortissements complémentaires	- F	1'845'991.00	900'000.00	1'818'992.00
Amortissement du découvert au bilan	- F	-	-	-
Excédent de charges	= F	-	475'070.00	-
Excédent de revenus	= F	420'122.56	-	461'771.78

Les comptes 2021 démontrent que la santé financière de la Municipalité de Savièse est saine. La marge d'autofinancement (différence entre les charges et les revenus financiers) atteint un montant d'env. 7,7 mios, alors que le budget prévoyait une valeur de CHF 6,1 millions et l'exercice en revue dégage un excédent de revenus de 0,46 mio alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 0,48 mio.

3.1 Le compte de fonctionnement selon les natures

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021		Différence selon budget			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges	Variation revenus		
30 Charges de personnel	9'244'767.40		9'983'075.00		10'198'114.54		215'039.54	2.15%		
31 Biens, services et marchandises	8'203'832.07		8'368'960.00		8'368'797.53		-162.47	0.00%		
32 Intérêts passifs	332'752.50		281'500.00		305'237.99		23'737.99	8.43%		
33 Amortissements	7'205'153.96		6'679'400.00		7'257'082.58		577'682.58	8.65%		
34 Parts à des contributions sans affectation	328'473.30		333'000.00		354'653.35		21'653.35	6.50%		
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'112'109.55		1'172'700.00		1'105'472.79		-67'227.21	-5.73%		
36 Subventions accordées	9'070'353.44		8'696'000.00		8'742'152.95		46'152.95	0.53%		
37 Subventions redistribuées	3'200.00		3'200.00		2'750.00		-450.00	-14.06%		
38 Attributions aux financements spéciaux	485'971.09		178'550.00		267'847.99		89'297.99	50.01%		
39 Imputations internes	1'928'309.50		1'788'500.00		1'927'694.38		139'194.38	7.78%		
40 Impôts		26'082'057.77		24'309'000.00		26'115'062.63		1'806'062.63	7.43%	
41 Patentes et concessions		584'099.79		559'000.00		563'293.55		4'293.55	0.77%	
42 Revenus des biens		623'430.52		503'690.00		583'176.40		79'486.40	15.78%	
43 Contributions		7'215'007.23		6'914'040.00		7'573'860.68		659'820.68	9.54%	
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		196'264.65		178'415.00		191'471.76		13'056.76	7.32%	
45 Restitutions de collectivités publiques		114'714.10		105'000.00		141'569.20		36'569.20	34.83%	
46 Subventions		1'565'794.21		1'548'350.00		1'892'697.28		344'347.28	22.24%	
47 Subventions à redistribuer		3'200.00		3'200.00		2'750.00		-450.00	-14.06%	
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		22'167.60		1'100'620.00		-		-1'100'620.00	-100.00%	
49 Imputations internes		1'928'309.50		1'788'500.00		1'927'694.38		139'194.38	7.78%	
Total des charges et des revenus	37'914'922.81	38'335'045.37	37'484'885.00	37'009'815.00	38'529'804.10	38'991'575.88	1'044'919.10	2.79%	1'981'760.88	5.35%
Excédent de charges		-		475'070.00		-				
Excédent de revenus	420'122.56			-	461'771.78					

La récapitulation du compte de fonctionnement par nature présente :

- des charges pour env. CHF 38,5 mios
- des revenus pour env. CHF 39 mios,

soit un excédent de revenus d'env. CHF 462/m.

Les charges sont en augmentation d'env. CHF 1 mio ou 2.79% et les revenus en hausse d'env. CHF 2 mios ou 5.35%.

Compte	Libellé	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Charges	-37'914'922.81		-37'484'885.00		-38'529'804.10	
30	CHARGES DE PERSONNEL	-9'244'767.40		-9'983'075.00		-10'198'114.54	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	-434'042.60		-458'000.00		-472'391.25	
301	PERSONNEL ADM. ET D'EXPLOITATION	-7'068'676.35		-7'542'650.00		-7'836'214.90	
302	PERSONNEL ENSEIGNANT	-36'060.30		-42'600.00		-36'901.00	
303	ASSURANCES SOCIALES	-673'973.35		-758'640.00		-737'829.40	
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	-620'056.70		-674'330.00		-658'770.70	
305	ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS	-295'191.30		-327'865.00		-313'897.20	
307	PRESTATIONS AUX RETRAITES	-1'218.30		-1'390.00		-60.30	
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-115'548.50		-177'600.00		-142'049.79	
31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	-8'203'832.07		-8'368'960.00		-8'368'797.53	
310	FOURN. BUREAU, IMPRIMES, MOYENS ENS.	-286'319.89		-339'600.00		-316'450.60	
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES	-346'922.15		-425'450.00		-445'986.24	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	-513'866.00		-604'550.00		-544'794.96	
313	AUTRES MARCHANDISES	-554'056.53		-671'250.00		-698'323.22	
314	PREST. TIERS ENTRETIEN D'IMMEUBLES	-1'607'863.98		-1'164'300.00		-1'574'296.82	
315	PREST. TIERS ENTRETIEN OBJETS MOB.	-649'002.35		-307'050.00		-351'857.87	
316	LOYERS, FERMAGES, REDEVANCES UTILISAT.	-194'415.62		-176'800.00		-178'399.66	
317	DEDOMMAGEMENTS POUR DEPLACEMENTS	-213'414.67		-254'150.00		-290'773.21	
318	HONORAIRES ET PREST. DE SERVICES	-3'664'039.72		-4'325'760.00		-3'908'195.48	
319	FRAIS DIVERS	-173'931.16		-100'050.00		-59'719.47	

Les charges du personnel sont en augmentation de 10.31% (CHF 953/m) en regard de l'année précédente et en augmentation de 2.15% (215/m) par rapport au budget.

Toutefois, tenant compte des montants encaissés d'env. 352/m pour les allocations pertes de gain et le remboursement par l'EMS de Zambotte des charges salariales du directeur, ces charges nettes sont inférieures au budget d'env. CHF 103/m soit env. 1%.

Les charges pour « Biens, Services et Marchandises » sont de manière globale identiques au budget. L'augmentation constatée sous 314 « prestations de tiers pour l'entretien des immeubles » étant compensée par la diminution des coûts enregistrés sous 318 « Honoraires et prestations de services ».

Pour rappel, les différentes variations sur les charges et revenus de l'exercice 2021 sont commentées dans le message introductif qui est consultable sur le site internet communal.

Compte	Libellé	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Charges	-37'914'922.81		-37'484'885.00		-38'529'804.10	
32	INTERETS PASSIFS	-332'752.50		-281'500.00		-305'237.99	
321	DETTES A COURT TERME					-48.65	
322	DETTES A MOYEN ET A LONG TERME	-169'476.70		-181'000.00		-154'618.08	
329	AUTRES INTERETS PASSIFS	-163'275.80		-100'500.00		-150'571.26	
33	AMORTISSEMENTS	-7'205'153.96		-6'679'400.00		-7'257'082.58	
330	PATRIMOINE FINANCIER	-147'051.05		-118'500.00		-11'518.70	
331	PATRIMOINE ADM.-AMORTISSEMENTS ORD.	-5'212'111.91		-5'660'900.00		-5'426'571.88	
332	PATRIMOINE ADM.-AMORTISSEMENTS COMPL.	-1'845'991.00		-900'000.00		-1'818'992.00	
34	PARTS CONTRIBUT. SANS AFFECTATION	-328'473.30		-333'000.00		-354'653.35	
340	PARTS RECETTES DESTINEES COMMUNES	-241'553.95		-230'000.00		-251'674.55	
341	CANTON	-86'919.35		-103'000.00		-102'978.80	
35	DEDOMMAGEMENTS COLL. PUBLIQUES	-1'112'109.55		-1'172'700.00		-1'105'472.79	
351	CANTON	-32'029.68		-37'300.00		-14'041.75	
352	COMMUNES	-1'080'079.87		-1'135'400.00		-1'091'431.04	
36	SUBVENTIONS ACCORDEES	-9'070'353.44		-8'696'000.00		-8'742'152.95	
361	CANTON	-5'069'818.84		-5'008'000.00		-5'036'651.54	
362	COMMUNES	-1'034'161.22		-1'192'200.00		-1'304'756.18	
364	ENTREPRISES SEMI-PUBLIQUES	-57'3496.79		-486'500.00		-498'292.90	
365	INSTITUTIONS PRIVEES	-100'914.93		-107'300.00		-100'313.40	
366	PERSONNES PHYSIQUES	-2'291'961.66		-1'902'000.00		-1'802'138.93	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES	-3'200.00		-3'200.00		-2'750.00	
373	ETABLISSEMENTS COMMUNAUX	-3'200.00		-3'200.00		-2'750.00	
38	ATTRIBUT. AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	-485'971.09		-178'550.00		-267'847.99	
380	ATTRIBUT. AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	-485'971.09		-178'550.00		-267'847.99	
39	IMPUTATIONS INTERNES	-1'928'309.50		-1'788'500.00		-1'927'694.38	
390	CHARGES IMPUTEES	-1'758'832.80		-1'607'500.00		-1'773'076.30	
391	INTERETS IMPUTES	-169'476.70		-181'000.00		-154'618.08	

- Les intérêts passifs liés aux emprunts bancaires sont en diminution, la Municipalité ayant profité des conditions avantageuses sur le marché des intérêts pour renouveler certains engagements bancaires. Les autres intérêts passifs correspondent aux montants versés aux contribuables qui ont payé des acomptes d'impôts supérieurs aux montants effectivement taxés.
- Les amortissements ordinaires se sont élevés à env. 5,427 mio et des amortissements complémentaires ont été effectués pour env. 1,819/mio.

- Les recettes enregistrées pour les comptes autofinancés ont permis de faire des attributions aux financements spéciaux de l'ordre de 267/m.
- Les imputations internes sont sans influence sur le résultat car la contrepartie est enregistrée dans les comptes de recettes.

3.2 Le compte de fonctionnement selon les natures - une dépense de CHF 100.--

Le compte de fonctionnement selon les natures montre que pour CHF 100.-- engagés :

- CHF 26.50** financent le Personnel
- CHF 21.70** financent les Biens, services et marchandises
- CHF 0.80** financent les Intérêts passifs
- CHF 18.80** financent les Amortissements
- CHF 0.90** financent les Parts à des contributions sans affectation
- CHF 2.90** financent les Dédommagements versés à des collectivités publiques
- CHF 22.70** financent les Subventions accordées
- CHF 0.70** financent les Attributions aux financements spéciaux
- CHF 5.00** financent les Imputations internes

Compte	Libellé	Comptes 2020		Budget 2021	Comptes 2021	
4	Revenus		38'335'045.37		37'009'815.00	38'991'575.88
40	IMPOTS		26'082'057.77		24'309'000.00	26'115'062.63
400	IMPOTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE		22'142'085.52		21'420'000.00	22'802'416.58
401	IMPOTS SUR LE BENEFICE ET LE CAPITAL		1'075'466.50		720'000.00	880'751.25
402	IMPOT FONCIER		1'300'660.20		1'130'000.00	1'164'322.85
403	IMPOTS SUR LES GAINS EN CAPITAL		960'399.40		809'000.00	1'135'587.75
405	IMPOTS S/SUCCESSIONS ET DONATIONS		513'307.45		155'000.00	567'27.40
406	IMPOTS SUR PROPRIETE ET DEPENSE		73'923.35		72'000.00	75'140.00
407	AMENDES FISCALES		16'000.00		3'000.00	
408	IMPOTS DE CULTE		215.35			116.80
41	PATENTES ET DE CONCESSIONS		584'099.79		559'000.00	563'293.55
411	CONCESSIONS		584'099.79		559'000.00	563'293.55
42	REVENUS DES BIENS		623'430.52		503'690.00	583'176.40
420	BANQUES		.26			.03
421	CREANCES		271'676.12		253'000.00	313'432.44
422	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER		226'749.45		95'000.00	116'190.05
423	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		30'634.00		26'800.00	26'800.00
424	GAINS COMPTABLES S/PLACEMENTS FIN.		18'056.34		10'000.00	29'147.65
427	IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINSTR.		73'682.35		113'890.00	92'846.99
429	AUTRES REVENUS DES BIENS		2'632.00		5'000.00	4'759.24

Les prévisions budgétaires relatives aux impôts ont été dépassées d'env. 1.382 mio
Selon les types d'impôts, les variations se décomposent comme suit :

- Impôts sur le revenu pour env. 285/m, impôts sur la fortune pour env. 1022/m
- Impôts sur le bénéfice et capital pour env. 161/m

L'évolution de ces recettes fiscales démontre que l'année 2021 a été en finalité peu impactée par la pandémie COVID-19.

Les autres impôts ont enregistré une hausse de 263/m, ces recettes sont difficilement maîtrisables car résultant de situations spécifiques (gains immobiliers, prestations en capital).
Les revenus de biens sont supérieurs d'env. 80/m au budget, cela est notamment dû aux dividendes encaissés et aux intérêts facturés.

Compte	Libellé	Comptes 2020		Budget 2021	Comptes 2021	
4	Revenus		38'335'045.37	37'009'815.00		38'991'575.88
43	CONTRIBUTIONS		7'215'007.23	6'914'040.00		7'573'860.68
430	CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT		127'487.80	125'000.00		130'738.40
431	EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS		295'933.50	292'700.00		337'900.09
433	ECOLAGES		9'924.00	9'700.00		17'089.50
434	AUTRES REDEVANCES ET PREST. SERV.		4'462'176.18	4'829'700.00		4'751'450.13
435	VENTES		1'156'084.52	933'250.00		1'106'655.56
436	DEDOMMAGEMENTS DE TIERS		1'070'806.53	518'690.00		1'020'775.00
437	AMENDES		55'308.40	55'000.00		68'803.00
438	PROPRES PRESTATIONS INVESTISSEMENTS		37'286.30	150'000.00		140'449.00
44	PARTS RECETTES ET CONTRIB. SANS AFF.		196'264.65	178'415.00		191'471.76
440	PARTS A DES RECETTES FEDERALES		3'451.40	8'000.00		2'036.65
441	PARTS AUX RECETTES DU CANTON		4'135.25	5'600.00		3'905.11
444	PRESTATIONS PEREQUATION FINANCIERE		188'678.00	164'815.00		185'530.00
45	RESTITUTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES		114'714.10	105'000.00		141'569.20
450	CONFEDERATION		73'008.20	74'500.00		104'262.20
451	CANTON		39'705.90	28'500.00		35'307.00
452	COMMUNES		2'000.00	2'000.00		2'000.00

Les recettes des contributions sont en hausse d'env. 9,5% (+660/m).

La position 436 enregistre les dédommagements reçus à titre d'allocations perte de gains, la part remboursée pour le salaire du directeur du home et une recette exceptionnelle résultant du contrôle TVA.

Compte	Libellé	Comptes 2020		Budget 2021	Comptes 2021	
4	Revenus		38'335'045.37	37'009'815.00		38'991'575.88
46	SUBVENTIONS		1'565'794.21	1'548'350.00		1'892'697.28
460	CONFEDERATION		5'000.00	100'000.00		3'000.00
461	CANTON		1'317'275.21	1'258'350.00		1'649'724.28
462	COMMUNES		3'240.00	5'000.00		4'200.00
469	AUTRES SUBVENTIONS ACQUISES		240'279.00	185'000.00		235'773.00
47	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES		3'200.00	3'200.00		2'750.00
474	ENTREPRISES SEMI-PUBLIQUES		3'200.00	3'200.00		2'750.00
48	PRELEVEMENTS S/FINANC. SPECIAUX		22'167.60	1'100'620.00		
480	PRELEVEMENTS S/FINANC. SPECIAUX		22'167.60	1'100'620.00		
49	IMPUTATIONS INTERNES		1'928'309.50	1'788'500.00		1'927'694.38
490	CHARGES IMPUTEES		1'758'832.80	1'607'500.00		1'773'076.30
491	INTERETS IMPUTES		169'476.70	181'000.00		154'618.08

La position 46, en hausse d'env. 344/m, est due notamment :

- Augmentation des subventions reçues pour les salaires de la structure d'accueil Snoopy.
- Montant versé par l'Etat du Valais pour l'entretien et la remise en état des torrents.
- La Loterie Romande a versé un montant supplémentaire de 40/m pour notre Théâtre le Baladin.
- Les comptes autofinancés ayant généré des recettes supérieures aux dépenses, il n'a pas été nécessaire de faire appel à des prélèvements sur les financements spéciaux. A noter qu'il avait été prévu de prélever un montant de 1 mio sur le fonds d'abris mais que cette opération n'a pas pu être effectuée, les abris de St-Germain Centre n'étant pas encore entièrement terminés.

3.3 Le compte de fonctionnement selon les tâches

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021		Différence selon budget			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges		Variation revenus	
0 Administration générale	3'070'552.05	110'257.80	3'182'810.00	116'700.00	3'291'397.12	144'421.05	108'587.12	3.41%	27'721.05	23.75%
1 Sécurité publique	2'123'134.24	673'040.80	3'265'670.00	1'618'890.00	2'416'612.37	741'866.79	-849'057.63	-26.00%	-877'023.21	-54.17%
2 Enseignement et formation	6'247'584.03	389'957.80	6'402'795.00	349'300.00	6'273'763.77	447'010.60	-129'031.23	-2.02%	97'710.60	27.97%
3 Culture, loisirs et culte	4'424'310.36	1'025'197.10	4'403'330.00	1'293'750.00	4'250'567.10	1'308'202.80	-152'762.90	-3.47%	14'452.80	1.12%
4 Santé	1'447'758.44	-	807'250.00	-	932'417.66	-	125'167.66	15.51%	0.00	100.00%
5 Prévoyance sociale	6'128'345.44	2'021'173.26	6'347'480.00	2'606'850.00	6'557'310.66	2'719'829.37	209'830.66	3.31%	112'979.37	4.33%
6 Trafic	7'784'145.70	1'312'251.15	6'861'050.00	1'145'100.00	7'779'362.51	1'361'814.99	918'312.51	13.38%	216'714.99	18.93%
7 Protection et aménagement de l'environnement, y compris eau, égouts, déchets	4'695'016.06	3'770'970.21	4'099'570.00	3'186'120.00	4'554'025.19	3'649'477.30	454'455.19	11.09%	463'357.30	14.54%
8 Economie publique, y compris services industriels	1'042'305.06	1'429'326.22	1'200'570.00	1'059'000.00	1'604'706.46	1'083'281.94	404'136.46	33.66%	24'281.94	2.29%
9 Finances et impôts	951'771.43	27'602'871.03	914'360.00	25'634'105.00	869'641.26	27'535'671.04	-44'718.74	-4.89%	1'901'566.04	7.42%
Total des charges et des revenus	37'914'922.81	38'335'045.37	37'484'885.00	37'009'815.00	38'529'804.10	38'991'575.88	1'044'919.10	2.79%	1'981'760.88	5.35%
Excédent de charges		-		475'070.00		-				
Excédent de revenus	420'122.56		-		461'771.78					

3.4 Le compte de fonctionnement selon les tâches - une dépense de CHF 100.--

Le compte de fonctionnement selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés :

- CHF 8.50** servent à l'Administration générale
- CHF 6.30** servent à la Sécurité publique
- CHF 16.30** servent à l'Enseignement et formation
- CHF 11.10** servent à la Culture, loisirs et culte
- CHF 2.40** servent à la Santé
- CHF 17.10** servent à la Prévoyance sociale
- CHF 20.20** servent au Trafic
- CHF 11.80** servent à la Protection et aménagement de l'environnement, y compris l'eau, les égouts et les déchets
- CHF 4.10** servent à l'Economie publique
- CHF 2.20** servent aux Finances et impôts

3.5 Investissements

Aperçu du compte administratif		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Compte des investissements				
Dépenses	+ F	11'053'721.96	9'704'900.00	8'846'284.63
Recettes	- F	598'615.05	687'000.00	850'717.75
Investissements nets	= F	10'455'106.91	9'017'900.00	7'995'566.88
Investissements nets (négatifs)	= F	-	-	-

Les investissements bruts réalisés à hauteur de CHF 8,85 mios sont inférieurs aux montants prévus au budget d'env. 858/m et pour les investissements nets d'env. CHF 7,98 mios, la différence s'élève à env. 1'022/m.

3.6 Investissements récapitulés par secteur, selon les tâches et selon les natures

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	22'542.20	-	220'000.00	-	14'410.65	-
1 Sécurité publique	-	-	1'057'000.00	-	2'683'373.80	35'637.40
2 Enseignement et formation	611'526.90	207'829.40	1'200'000.00	315'000.00	1'015'152.63	225'000.00
3 Culture, loisirs et culte	474'711.26	91'415.25	523'500.00	172'000.00	397'710.20	150'735.10
4 Santé	5'903.65	-	6'000.00	-	14'309.95	-
5 Prévoyance sociale	704'693.42	-	113'000.00	-	278'775.92	-
6 Trafic	8'413'980.05	62'833.40	4'965'000.00	-	2'816'758.10	98'750.90
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	538'219.11	180'626.40	950'400.00	160'000.00	1'131'084.58	314'704.35
8 Economie publique, yc services industriels	176'494.87	44'200.60	420'000.00	20'000.00	169'941.50	16'800.00
9 Finances et impôts	105'650.50	11'710.00	250'000.00	20'000.00	324'767.30	9'090.00
Total des dépenses et des recettes	11'053'721.96	598'615.05	9'704'900.00	687'000.00	8'846'284.63	850'717.75
Excédent de dépenses		10'455'106.91		9'017'900.00		7'995'566.88
Excédent de recettes						

Principaux investissements réalisés :

Sécurité publique

- Etat du Valais, mensuration lot 10 : CHF 50'449.20
- Défense incendie zone touristique : CHF 57'232.55
- Véhicule pour police du feu : CHF 40'692.06
- Ventilation coût construction abri St-Germain Centre : CHF 2'535'000.00
- Subventions cantonales : CHF -35'637.40

Enseignement et formation

- Travaux sur les bâtiments de Moréchon 1 pour CHF 950'033.13
- Subventions cantonales pour CHF -225'000.00
- Etude préliminaire pour « Ecoles de demain » CHF 65'119.50

Culture, loisirs et culte

- Théâtre le Baladin CHF 43'436.30
- Nouveau livre sur Savièse CHF 102'572.95
- Marais de Neinda CHF 168'582.05
- Subventions cantonales CHF -137'689.10

Prévoyance sociale

- Subventions d'investissements pour institutions pour handicapés CHF 31'194.57
- Travaux pour l'EMS de Zambotte CHF 225'567.00
- Achat véhicule pour l'animateur socio-culturel CHF 17'200.00

Trafic

- Participation aux frais de construction des routes cantonales CHF 418'999.40
- Routes communales CHF 343'485.15
- Eclairage public CHF 239'889.65.
- Nouveaux locaux TP CHF 824'141.95
- Mobilier pour nouveaux locaux TP CHF 79'232.35
- Parking St-Germain Centre CHF 757'235.35
- Machines CHF 138'827.45
- Travaux facturés CHF -73'115.90.
- Subventions cantonales CHF -25'635.00

Eau potable

- Remplacement conduites eau potable CHF 139'083.39
- Turbinage des eaux CHF 117'000.00
- Bâtiments et réservoirs CHF 132'291.45
- Captations, pierrier de Visse CHF 57'670.80

- Equipement de compteurs d'eau potable CHF 194'830.40
- Taxes de raccordement CHF -87'024.30

Assainissement des eaux usées

- PGEE et extension du réseau CHF 238'153.29
- Taxes de raccordement CHF -186'820.40
- Subventions cantonales CHF -10'298.00

Autres tâches de protection de l'environnement

- Bornes vélos électriques et abris à vélo CHF 32'005.30

Urbanisation

- Etudes diverses CHF 209'637.65
- Subventions cantonales CHF -30'291.65

Eau d'irrigation

- Réseau d'irrigation CHF 115'973.85
- Taxes raccordement irrigation CHF -16'800.00

Finances et impôts

- Achat de terrains CHF 324'767.30

Compte des investissements selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Compte 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	10'653'783.82		8'830'500.00		8'209'221.56	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	399'938.14		874'400.00		637'063.07	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
Report de recettes au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		11'710.00		20'000.00		9'090.00
61 Contributions de tiers		128'949.95		180'000.00		290'644.70
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		62'833.40		-		73'115.90
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		395'121.70		487'000.00		477'867.15
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Report de dépenses au bilan		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	11'053'721.96	598'615.05	9'704'900.00	687'000.00	8'846'284.63	850'717.75
Excédent de dépenses		10'455'106.91		9'017'900.00		7'995'566.88
Excédent de recettes		-		-		-

3.7 Le compte d'investissement selon les tâches - une dépense de CHF 100.--

Le compte d'investissement selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés :

- CHF 0.20** servent à l'Administration générale
CHF 30.30 servent à la Sécurité publique
CHF 11.50 servent à l'Enseignement et formation
CHF 4.50 servent à la Culture, loisirs et culte
CHF 0.20 servent à la Santé
CHF 3.20 servent à la Prévoyance sociale
CHF 31.80 servent au Trafic
CHF 12.80 servent à la Protection et aménagement de l'environnement, y compris l'eau, les égouts et les déchets
CHF 1.90 servent à l'Economie publique
CHF 3.70 servent aux Finances et impôts

3.8 Crédits d'engagement utilisés et encore disponibles

Compte	Libellé Ouvrage	Décision du		Crédit			Crédit utilisé au		Crédit disponible
		Assemblée Primaire	Conseil Général	initial	additionnel	global	01.01.2021	31.12.2021	
1620.503.13.01	St-Germain-Centre	18.12.2017 10.12.2018 14.06.2021		10'000'000.00	3'000'000.00 2'200'000.00	15'200'000.00	9'813'830.38	13'656'604.23	1'543'395.77
1620.503.09.01	Dépôts travaux publics	18.12.2017		4'300'000.00		4'300'000.00	4'535'013.39	5'293'257.34	-993'257.34
1219.503.02.01	Moréchon 1	25.01.2021		3'800'000.00		3'800'000.00	950'033.13 -225'000.00	725'033.13	3'074'966.87

Ce tableau présente les crédits d'engagement au 31.12.2021.

Le dépassement de crédit pour le bâtiment des travaux publics a été annoncé et commenté lors de l'assemblée primaire de juin 2021.

3.9 Financement - marge d'autofinancement

Aperçu du compte administratif		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- F	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ F	7'478'225.47	6'085'830.00	7'707'335.66
Investissements nets	- F	10'455'106.91	9'017'900.00	7'995'566.88
Investissements nets (négatifs)	+ F	-	-	-
Insuffisance de financement	= F	2'976'881.44	2'932'070.00	288'231.22
Excédent de financement	= F	-	-	-

La marge d'autofinancement s'étant élevée à env. CHF 7.7 mios et les investissements nets à CHF 8 mios, il en résulte une insuffisance de financement d'env. CHF 288/m.

La Municipalité a donc dû faire appel à des financements bancaires.

3.10 Endettement par habitant

4. Endettement net par habitant (I4)	MCH	2020	2021	Moyenne
Engagements courants	20 + CHF	3'036'233.07	3'993'753.36	3'514'993.22
Dettes à court terme	21 + CHF	-	-	-
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF	20'613'000.00	22'014'000.00	21'313'500.00
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF	41'663.90	41'663.90	41'663.90
Provisions	24 + CHF	1'851'000.00	1'700'000.00	1'775'500.00
Passifs transitoires	25 + CHF	2'843'932.58	2'904'569.95	2'874'251.27
Dette brute	= CHF	28'385'829.55	30'653'987.21	29'519'908.38
Ou				
Total des passifs	2 + CHF	62'725'517.35	65'699'515.24	64'212'516.30
Fortune nette	29 - CHF	31'175'330.24	31'643'102.02	31'409'216.13
Financements spéciaux	28 - CHF	3'164'357.56	3'402'426.01	3'283'391.79
Dette brute	= CHF	28'385'829.55	30'653'987.21	29'519'908.38
Disponibilités	10 CHF	1'966'955.07	3'231'463.15	2'599'209.11
Avoir	11 + CHF	6'020'211.43	6'134'688.51	6'077'449.97
Placements	12 + CHF	2'802'695.15	2'792'134.90	2'797'415.03
Actifs transitoires	13 + CHF	7'791'793.16	8'677'142.68	8'234'467.92
Patrimoine financier réalisable	= CHF	18'581'654.81	20'835'429.24	19'708'542.03
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF	9'804'174.74	9'818'557.97	9'811'366.36
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)		7'814	7'937	7'876
Dette brute – Patrimoine financier réalisable	=	1'255	1'237	1'246
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)				

Valeurs indicatives

I4 < 3'000	5 - endettement faible
3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important
7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important
I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

Selon les paramètres établis par l'Etat du Valais l'endettement communal pour l'année 2021 s'est établi à 1'237.- par habitant ce qui correspond, selon les indicateurs décrits ci-dessus, à un endettement faible.

3.11 Bilan

Aperçu du BILAN		Etat 31.12.2020	Etat 31.12.2021
1	Actif	62'725'517.35	65'699'515.24
	Patrimoine financier	18'581'654.81	20'835'429.24
10	Disponibilités	1'966'955.07	3'231'463.15
11	Avoirs	6'020'211.43	6'134'688.51
12	Placements	2'802'695.15	2'792'134.90
13	Actifs transitoires	7'791'793.16	8'677'142.68
	Patrimoine administratif	44'114'083.00	44'864'086.00
14	Investissements propres	43'882'074.00	44'632'077.00
15	Prêts et participations permanentes	232'001.00	232'001.00
16	Subventions d'investissement	8.00	8.00
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	29'779.54	-
18	Avances aux financements spéciaux	29'779.54	-
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	62'725'517.35	65'699'515.24
	Engagement	28'385'829.55	30'653'987.21
20	Engagements courants	3'036'233.07	3'993'753.36
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	20'613'000.00	22'014'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	41'663.90	41'663.90
24	Provisions	1'851'000.00	1'700'000.00
25	Passifs transitoires	2'843'932.58	2'904'569.95
	Financements spéciaux	3'164'357.56	3'402'426.01
28	Engagements envers les financements spéciaux	3'164'357.56	3'402'426.01
	Fortune	31'175'330.24	31'643'102.02
29	Fortune nette	31'175'330.24	31'643'102.02

La fortune de la Municipalité de Savièse s'élève à 31,6 mios, en augmentation de 0,468 mio. Le patrimoine financier a augmenté de 2,25 mios et le patrimoine administratif en hausse de 0,75 mio.

Les dettes à moyen et long terme représentent 22 mios et enregistrent un accroissement de 1,4 mio.

Les provisions constituées s'élèvent à 1,7 mio et ont diminué de 0,151 mio.

M. le Vice-Président termine sa présentation en remerciant le service financier pour la très bonne tenue de la comptabilité et la présentation de ses éléments.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation des comptes de la Municipalité.

3.12 Question

Un citoyen s'interroge sur le besoin de faire appel à des financements bancaires pour une insuffisance de financement d'env. CHF 288/m alors que la Municipalité présente un excédent de revenus d'env. 462/m.

La marge d'autofinancement permet de couvrir les investissements, elle représente la somme du résultat d'exploitation (charges et revenus financiers) et des amortissements comptables.

Dès lors, l'excédent de revenus d'env. 462/m du compte de fonctionnement est pris en compte pour déterminer la marge d'autofinancement.

Cette marge n'étant pas suffisante pour couvrir les investissements réalisés, le recours à des financements bancaires pour env. CHF 288/m a été nécessaire.

La parole n'étant plus demandée sur les comptes 2021 de la Municipalité parmi l'assemblée, M. le Président passe à la parole à M. Bastien Forré, réviseur responsable expert-réviseur agréé auprès de la fiduciaire BDO SA, pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la norme d'audit suisse 890, il atteste qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Dans le cadre de son audit, il relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente;
- selon son appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Dès lors, l'organe de révision par M. Bastien Forré recommande à l'assemblée primaire d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

5. Approbation des comptes 2021 de la Municipalité

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2021 de la Municipalité.

L'assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2021 de la Municipalité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

6. Approbation du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels

M. le Président cède la parole à Mme Marie Zuchuat, conseillère communale en charge de la sécurité publique, pour présenter dans le détail ce nouveau règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

Notre règlement actuel sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels a été homologué par le Conseil d'Etat le 25 juin 1997. Au vu du nombre d'années (24), ce règlement n'est plus à jour.

La révision de ce règlement était donc rendue nécessaire par son ancienneté notamment, pour répondre aux adaptations de lois auxquelles le règlement fait référence et basée également sur un règlement type établi par l'Office cantonal du feu.

Une première version du règlement a été soumise pour un examen préalable aux différents services de l'Etat du Valais, la version présentée lors de cette assemblée tient compte des différentes remarques ou exigences de ces services.

Sur la base d'un modèle établi par l'Etat du Valais et de règlements similaires de différentes communes, récemment homologués par le Conseil d'Etat, le Conseil communal est en mesure de présenter un projet intégrant les législations actuellement en vigueur.

Ce règlement datant d'il y a plus de 25 ans nécessitait une mise à jour afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation cantonale. En effet, d'une part, la Loi sur les forêts et les dangers naturels a, elle, été mise à jour en 2020 et engendre certaines adaptations des règlements communaux. D'autre part, l'Office cantonal du feu a élaboré un règlement type en la matière afin d'uniformiser les pratiques dans les communes valaisannes.

Mme Zuchuat rappelle que le règlement actuel a été :

- approuvé par le Conseil municipal, le 12 février 1997,
- adapté par l'assemblée primaire le 12 mai 1997
- et homologué par le Conseil d'Etat le 25 juin 1997.

Les principales nouveautés ont trait aux attributions de la commission en charge du feu qui doit notamment surveiller de manière générale l'activité du chargé de sécurité et du maître ramoneur et contrôler les projets de construction et préavisés les permis de construire. En ce qui concerne le corps des sapeurs-pompiers, différentes dispositions ont été modifiées ou ajoutées, notamment la limite d'âge pour l'obligation de servir, ramenée de 52 ans à 50 ans, les sapeurs-pompiers doivent subir un examen médical et être déclarés aptes au service avant leur incorporation au sein du corps. Les devoirs des pompiers ont également été détaillés dans un nouvel article. Finalement, une allocation pour perte de gain a été introduite dans le règlement afin de tenir compte, de l'engagement important et constant des pompiers de Savièse, et des réalités économiques.

Avant de présenter les principales nouveautés de ce règlement, Mme Zuchuat précise que la version qui a été publiée sur le site internet a été corrigée de coquilles qui résultent d'inadvertances grammaticales ou orthographiques, ne portant aucune altération au contenu dudit règlement.

En préambule, Mme Zuchuat en remerciant la commission sécurité publique et le chef de service, M. Christophe Praz, pour la collaboration apportée dans la révision de ce règlement, donne dans les grandes lignes quelques informations sur le corps des sapeurs-pompiers de Savièse.

Notre CSP, en relevant la présence de 4 femmes, est un corps de milice composé de 39 sapeurs-pompiers, de 16 sous-officiers et de 6 officiers. Il comprend 4 groupes de spécialistes : protection respiratoire – machinistes – GRIMP (groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux) et poste de commandement.

6.1 Principales modifications

Ajout de nouvelles attributions de la commission en charge du feu (article 3 nouveau) :

- ⇒ Surveillance de l'activité du chargé de sécurité et du maître ramoneur.

- ⇒ Contrôle de l'entretien de propriétés, l'exploitation des établissements dangereux, le transport, le stockage et l'emploi des produits dangereux.
- ⇒ Contrôle des projets de construction et préavis des permis de construire.
- ⇒ Annonce des nouvelles installations au maître ramoneur.
- ⇒ Proposition de mesures pour les bâtiments ne respectant plus les normes.

Ajout de la fonction et des tâches du chargé de sécurité (article 6 - nouveau) :

- ⇒ Analyse du point de vue police du feu toutes les demandes d'autorisation de construire.
- ⇒ Propose les mesures de sécurité nécessaires.
- ⇒ Transmet ses propositions à la commission du feu.
- ⇒ Contrôle les constructions en cours de travaux.
- ⇒ Collabore aux inspections des bâtiments.
- ⇒ Participe obligatoirement aux cours cantonaux de chargé de sécurité.

Diminution de la limite d'âge d'obligation de servir (article 7 nouveau) :

- ⇒ La limite passe de 52 ans à 50 ans.

Réalisation d'un examen médical (art. 13 nouveau)

- ⇒ Avant l'entrée en fonction : le sapeur-pompier doit être déclaré apte au service par un médecin.
- ⇒ Examen médical périodique pour les porteurs d'appareil de protection respiratoire.
- ⇒ Examen médical pour les conducteurs de véhicules de service du feu (suivant la catégorie).

Matériel, équipement, installation (art. 14, 15 et 16 nouveaux)

- ⇒ Mise à disposition par la Commune :
 - des moyens d'intervention,
 - de l'équipement des sapeurs (avec contrat de redevance),
 - de bâtiments et infrastructures.

Inventaire (art. 17 nouveau)

- ⇒ Inventaire du matériel et de véhicules à réaliser chaque année.

Devoirs des membres du CSP (art. 18 nouveau)

- ⇒ Chaque membre du CSP est tenu de :
 - Participer aux différents cours et exercices,
 - Assurer les services de permanence et de piquet,
 - Rejoindre, dans les meilleurs délais, le lieu d'intervention en cas d'alarme,
 - Se conformer aux directives et instructions données par ses supérieurs,
 - Préserver et transmettre toutes les preuves ou indices nécessaires aux besoins d'une éventuelle enquête,
 - ne pas divulguer des faits, informations ou images de nature confidentielle, notamment les données personnelles et sensibles, apprises ou révélées dans le cadre du service,
 - adopter pendant et en dehors du service une attitude digne de respect et de confiance,
 - signaler tout dommage causé à des tiers ou des biens durant un service commandé.

Règles concernant le port de l'uniforme (art. 19 nouveau)

- ⇒ Interdiction du port de l'uniforme en dehors d'un service commandé.
- ⇒ Obligation du port de l'équipement complet lors de chaque service commandé.

Règles concernant les exercices (art. 20, 21 et 22 nouveaux)

- ⇒ Réorganisation des articles et précisions quant à la fréquence des exercices ainsi que de la procédure en cas d'empêchement.

Clarification des responsabilités du commandant de la place sinistrée (art. 27 nouveau)

- ⇒ Les responsabilités ont été clarifiées et détaillées.
- ⇒ Notamment responsable :
 - de la décision d'engagement,
 - du lien avec l'Autorité politique,
 - du ravitaillement,
 - du service de garde,
 - la relève des sapeurs-pompiers engagés,

- se mettre à la disposition de la police afin de donner tous les renseignements utiles à son enquête,
- quitter la fin de l'intervention à la centrale d'engagement,
- la remise en état des véhicules et des engins pour qu'ils soient prêts à intervenir,
- rédiger le rapport d'intervention.

Attribution d'une solde / allocations pour perte de gain (art. 28 à 32 nouveaux)

- ⇒ En cas de participation à :
- des cours,
 - des exercices,
 - des interventions.

Délai de prescription : 2 ans à compter du jour où la prétention est devenue exigible (art. 31 nouveau)

Mesures pénales et disciplinaires (art. 34 et 35 nouveaux)

- ⇒ Renvoi à la loi cantonale pour les sanctions pénales.
⇒ Sanctions disciplinaires : ajout de l'exclusion du corps des sapeurs-pompiers.

Entrée en vigueur

Le nouveau règlement, s'il est validé par l'Assemblée primaire, entrera en vigueur dès son homologation espérée pour le deuxième semestre 2022.

M. le Président remercie Mme Zuchuat pour la présentation dans le détail des principales modifications du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels,

6.2 Question de citoyen

Un corps des sapeurs-pompiers doit-il respecter un quota pour le nombre de sapeurs engagés, selon la population, le nombre de bâtiments ?

La législation ne fixe pas un quota minimal pour le nombre de sapeurs engagés dans un corps. L'effectif du corps des sapeurs-pompiers doit être à même d'intervenir le cas échéant. A noter que ces interventions ne se limitent pas uniquement à la zone des villages mais s'étendent jusqu'au Sanetsch.

6.3 Approbation du règlement

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur les questions suivantes :

Décision :

A la question « souhaitez-vous une approbation en bloc du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels ou article par article ? », l'assemblée primaire décide, à main levée et à l'unanimité, d'approuver en bloc ce règlement communal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

Décision :

A la question « souhaitez-vous une lecture du règlement communal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels ou est-il suffisamment clair pour vous ? », l'assemblée primaire décide, à main levée et à l'unanimité, de refuser la lecture de ce règlement, les informations données par Mme Zuchuat étant suffisantes et répondant à toutes les interrogations. De plus, ce règlement était consultable sur le site internet de la Commune.

Décision :

A la question « acceptez le règlement communal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels » ? ce nouveau règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels est accepté à main levée et à l'unanimité par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

7. Divers

7.1 Question de l'UDC

7.1.1 Développement touristique et place des Binii

La belle saison arrive; qu'en est-il du développement touristique et du règlement concernant la place des Binii ?

La réponse est donnée par Mme Aline Héritier, conseillère communale responsable du dicastère « arts, culture, patrimoine et tourisme ».

Après 2020 et la forte influence que toute la Suisse a connu en terme de tourisme national, des mesures à court terme ont été prises pour 2021 avec

- l'ouverture élargie du stand d'informations et des WC aux week-ends de mai et d'octobre (en haute saison – dès la fin des écoles et jusqu'à la mi-septembre, le stand est ouvert 7/7 pour répondre aux questions des touristes),
- la mise en place d'un stationnement payant, limité à 4 jours pour les camping-cars et autres « campers », grâce au règlement de la police qui autorise à facturer le stationnement.

En parallèle et pour faire suite aux ateliers Savièse 2030,

- un cahier des charges pour le réaménagement de la place des Binii a été réalisé et transmis à des bureaux spécialisés. Durant le 2^e semestre de 2021, le bureau Nomad a rencontré les divers utilisateurs des lieux et plus particulièrement les associations locales qui organisent des manifestations au Binii. Le pré-projet sera présenté au Conseil communal avant la fin de ce mois.

Dès qu'il a été possible de se rassembler à nouveau,

- la Commission Arts, culture, patrimoine et tourisme s'est attelée à la rédaction du règlement des taxes de séjour et d'hébergement avec la collaboration du bureau Pacte 3F.

Celui-ci est à bout touchant et devrait pouvoir être présenté lors de l'Assemblée primaire de cette fin d'année.

Ce règlement permettra à la commune de facturer les taxes de séjour ou d'hébergement à tous les assujettis. Il faut préciser que jusqu'à maintenant ce paiement se faisait de manière volontaire et auprès de la Société de développement, à qui la tâche avait été confiée dans les années 90.

D'ici la fin d'année, un projet d'aménagement devrait être finalisé, un plan d'aménagement détaillé devra ensuite être réalisé pour la place des Binii avec un budget final. Ainsi, dès 2023 et grâce au futur règlement communal des taxes de séjour et d'hébergement,

- des soutiens étatiques pourront être demandés pour les travaux à réaliser, et une partie des taxes d'hébergement pourront être attribuées à ce projet de développement. Ces travaux s'échelonneront certainement sur 2 à 3 ans.

L'UDC Savièse par M. François Quennoz, suppléant-député, remercie Mme Aline Héritier, conseillère communale, pour les explications données apportant toutes les précisions nécessaires à la question posée.

7.2 Questions de citoyens

7.2.1 Parking de St-Germain Centre

Un citoyen s'interroge jusqu'à quand la gratuité sera encore accordée pour le parking de St-Germain Centre ? et si cette gratuité perdurera pour les spectateurs du Théâtre le Baladin ?

Le Conseil municipal a décidé d'octroyer la gratuité de stationnement dans le parking de St-Germain Centre jusqu'au terme des travaux d'aménagement de la rue du Stade, au droit du quartier de St-Germain Centre.

Ce projet d'aménagement a été mis à l'enquête publique et n'a suscité aucune opposition. Il est, à ce jour, en cours d'examen auprès des services cantonaux concernés.

Cet aménagement prévoit la suppression de quasiment toutes les places de parc extérieures, seul huit places de stationnement à courte durée seront conservées. Un arrêt postal y est prévu, supprimant ainsi celui du Trontzé et celui vers le garage des cars postaux. Les travaux devraient débuter à l'automne pour déborder sur l'hiver. Le parking sera payant dès que ce projet sera réalisé ainsi que les aménagements extérieurs à la sortie Nord du parking terminés.

La gratuité est également accordée pour habituer les usagers à stationner leur véhicule dans le parking de St-Germain Centre.

Le Conseil municipal a fixé les tarifs horaires suivants :

- les deux premières heures sont gratuites (jour, nuit, dimanche ainsi que jours fériés)
- 1.00 CHF / heure de jour
- 0.20 CHF / heure de nuit, dimanche et jours fériés

Ainsi pour les spectacles au Théâtre le Baladin, les deux premières heures seront gratuites et les heures suivantes facturées au prix de CHF 0.20 / heure de nuit.

7.2.2 Taxe – eau potable

Une citoyenne est surprise que les taxes d'eau facturées varient d'un village à l'autre.

Le règlement sur la distribution de l'eau potable détaille la taxe annuelle d'utilisation :

- Taxe de base réseau d'approvisionnement communal (facturée à tous les ménages et entreprises).
- Taxe de base du réseau de distribution de la zone B (pour les ménages et entreprises situés dans les périmètres des consortages privés repris par la Municipalité).
- Taxe variable, facturée selon le relevé du compteur ou à défaut par forfait de m³ par personne physique composant le ménage.

Pour les consortages d'eau potable non repris, ces derniers facturent annuellement une taxe de base du réseau de distribution variant de CHF 100.—à CHF 120.—(pour Roumaz, cette taxe est de CHF 100.—et non de CHF 60.—comme annoncé par cette citoyenne).

La parole n'étant plus demandée parmi l'auditoire, l'assemblée primaire est terminée.

M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en invitant préalablement les non-bourgeois à profiter du confort du théâtre, étant priés de s'abstenir de voter, ou leur souhaite un bon retour chez eux pour ceux qui quittent les lieux.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard